




Lycée Montesquieu

REGLEMENT DE LA DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

1) Inscription et Tarifs

Toute nouvelle inscription à la demi-pension doit passer par le service Intendance

Pour toute inscription à la demi-pension, les familles doivent remplir un dossier « Equitables »  de tarification sociale de la Région Ile de France, qui définit le tarif à appliquer selon votre quotient familial.

Si les documents attestant du quotient familial ou permettant son calcul ne sont pas fournis, **le tarif le plus élevé sera appliqué soit 4.09 euros.**

Le dossier ' Equitables ' est téléchargeable sur le site internet du lycée. Il devra être retourné par mail avec les pièces justificatives à l'adresse suivante : equitables.0951723g@ac-versailles.fr

Le renouvellement de l'inscription n'est pas automatique et les élèves doivent s'inscrire chaque année.

Si la situation de la famille change en cours d'année, le tarif pourra être revu sur présentation de nouveaux justificatifs.

Pour accéder au self à la rentrée, il est impératif de déposer préalablement un chèque de 40,00 euros minimum **libellé à l'ordre de SODEXO, indiquer le nom et prénom de l'élève, la classe et le n° du badge au dos du chèque à déposer à l'accueil du lycée dans la boîte réservée à cet effet.**

2) Le Service de restauration à la prestation

-La société SODEXO assure le service de demi-pension

La demi-pension fonctionne sous forme de self-service et présentation de la carte d'accès à l'entrée. Le badge d'accès à la restauration est fourni par la **SODEXO**.

En cas de perte (déclarer la perte au chef de cuisine), elle sera facturée **5 €**.

Cette carte est nominative et ne permet qu'un seul passage journalier.

Les responsables des élèves doivent veiller à ce que la carte de demi-pension soit toujours approvisionnée.

En fin de scolarité ou en cas de changement d'établissement vous pouvez demander le remboursement du crédit restant sur sa carte auprès du gérant du restaurant (pièces à fournir : lettre, carte, relevé d'identité bancaire).

3) Modalités d'accès :

3.1- Services en ligne

L'**inscription** au service de restauration donne accès au service en ligne qui permet de réserver, annuler les réservations, effectuer le paiement, consulter les passages en restauration scolaire et le montant du crédit restant.

Une note d'information pour la connexion à l'espace famille en ligne ainsi que les codes d'accès seront remis aux familles à la rentrée scolaire.

Les élèves de Premières et de Terminales déjà présents dans le lycée conservent leurs identifiants et logins.

La **réservation** est **obligatoire** et s'effectue par les moyens suivants :

- via l'ENT de l'établissement à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe
- les réservations peuvent être réalisées ou annulées sur les applications en ligne **jusqu'à 10h le jour même.**
- Il est possible de réserver ses repas pour une ou plusieurs journées.
- les repas réservés non consommés sont décomptés.

3.2- Accès au service

En cas de non réservation, d'oubli de badge magnétique, de défaut d'approvisionnement du compte, les élèves seront accueillis au restaurant scolaire à la fin du service et en fonction des repas encore disponibles.

4) Règles de conduite

L'introduction de denrées alimentaires et de boissons dans le restaurant scolaire n'est pas autorisée pour des raisons sanitaires sauf PAI. Il est interdit aux élèves de prendre leurs repas en dehors du restaurant scolaire.

Toute personne qui entraverait la bonne marche du service de restauration pourra être exclue temporairement ou définitivement de ce service (Cf Règlement intérieur du lycée)

Les élèves finissant à 11h30 doivent impérativement passer au premier service.

La Provisseure

Nom et prénom de l'élève

Signature des parents